



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

30 NOVEMBRE 2015 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Yolande STOCKER, Martine JOSEPH (ANCERVILLE), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN, Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN (COUSANCES les FORGES), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE).

Assistaient : Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Thierry HUSSON, Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Annaïck YVON (ANCERVILLE), Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE-excusé-pouvoir à A.MATTIONI), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS-suppléé) André HOPFNER (HAIRONVILLE-excusé-pouvoir à J.LEMAIRE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE EN RIGAULT-excusé) Delphine LECHAUDEL (COUSANCES LES FORGES), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé). Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 16 Novembre 2015



ORDRE DU JOUR

REFORME TERRITORIALE
Positionnement de la CODECOM

PRESENCE MEDICALE SUR COUSANCES LES FORGES

BUDGETS

Décisions modificative et prise en charge des dépenses d'investissement sur budget 2016
Amortissements Budget Général + sortie de biens
Débat d'Orientation Budgétaire

REPARTITION DES FRAIS GENERAUX POUR LE R.A.M.

TARIFS R.E.O.M. 2016

PROJET SOBASTHO

Attribution des marchés

Plan de financement définitif

Sollicitation des banques pour financement

Détermination des loyers et bail de location

SCHEMA DE MUTUALISATION

Point info sur les délibérations reçues

MODIFICATION DES STATUTS : Gymnase

Point info sur les délibérations reçues

QUESTIONS DIVERSES

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

1) REFORME TERRITORIALE – Positionnement de la CODECOM :

Jacky LEMAIRE rappelle que, suite à la publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par le Préfet, notre CODECOM doit se positionner sur cette proposition avant le 14 Décembre prochain. Puis, il reprend la chronologie des différents événements qui ont ponctué l'évolution de ce dossier.

Il fait part des nombreux échanges ou réunions entre les différents bureaux et qui ont permis la tenue de plusieurs forum afin d'informer le plus grand nombre d'élus.

Il explique que le débat de ce soir devra valider l'avis officiel de la CODECOM sur le S.D.C.I., ainsi qu'une contre-proposition, qui seront soumis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Une contre-proposition s'avérant nécessaire si on ne veut pas que le Préfet campe sur sa position initiale.

Thierry HUSSON présente une projection qui reprend l'ensemble des points importants :

- Rappel de la loi NOTRE
- Conséquences d'une fusion avec la C.A. de Bar le Duc
- Avantages et inconvénients d'une fusion avec les CODECOM de la Haute Saulx et du Val d'Ornois, retour sur les réunions de bureaux communs des 9 et 21 Novembre
- Synthèse des différents scénarios

Suite à cette présentation et, compte tenu de la délibération prise le 5 Octobre dernier, Jacky LEMAIRE propose aux élus de prendre deux délibérations :

- une pour refuser la fusion avec la C.A. de Bar le Duc
- une pour faire une contre-proposition cohérente.

Il propose aux membres du Conseil de faire un tour de table pour recueillir les impressions de chacun :

Florent RENAUDIN trouve le comportement de la CODECOM du VAL D'ORNOIS étrange : elle était opposée puis, soudain, change d'avis. Pourquoi ?

Jacky LEMAIRE et Régis DUPONT lui répondent qu'il s'agit, pour elle, d'une méconnaissance des autres structures. Au départ, le point commun le plus important entre les 3 collectivités est le refus de fusion avec la C.A. de Bar le Duc. Ensuite, suite aux diverses rencontres évoquées, les trois territoires ont compris qu'ils pouvaient fusionner autour d'un projet de territoire commun centré sur l'accueil de nouvelle population et de nouvelles activités économiques. Ce projet de territoire ambitieux et cohérent est aujourd'hui mis en avant par les trois structures.

De plus, si nous décidons de fusionner avec la Haute Saulx et le Val d'Ornois, notre population s'élèvera à environ 17 379 habitants, ce qui peut nous éviter une prochaine réforme si, dans les années futures, le seuil de 15 000 habitants devient obligatoire sans aucune dérogation possible.

Jacky LEMAIRE rappelle qu'il faut aller de l'avant et qu'il est préférable de choisir ses partenaires plutôt qu'ils nous soient imposés comme ce pourrait le cas actuellement avec la CA De BLD.

Roland DUFOUR constate que, de son côté, la Haute Saulx était prête à l'unité, soit avec l'une, soit avec l'autre.

Jean-Noël PIERRE demande si des contacts ont été pris avec la CODECOM de la Vallée de la Marne. Il lui est répondu que cette dernière va être intégrée dans la C.A. de Saint-Dizier. Jacky Lemaire précise qu'il a eu son Président au téléphone samedi dernier, mais que toute discussion avec elle est impossible dans la mesure où toutes ses communes ne sont pas d'accord entre elles. En effet, 8 refusent le schéma du Préfet de la Hte-Marne, mais les 3 plus grosses (*Bayard, Chevillon et Eurville-Bienville*) acceptent la fusion au sein de la CA de St Dizier.

Angelico MATTIONI rappelle qu'il ne faut pas se baser uniquement sur Bure et le projet CIGEO car la compétence économique deviendra régionale (*et la manne financière également*), ce qu'a toujours mis en avant Jacky Lemaire.

Daniel CLAQUIN avertit les élus que, si le Préfet n'accepte pas notre contre-proposition, il est prêt à lui remettre son écharpe de Maire. Quelques élus affirment vouloir le suivre.

Michèle BERTRAND pense que la fusion des 3 CODECOM est une bonne chose quant à la ruralité, la fiscalité et la représentativité.

Francis THIRION ajoute que la contre-proposition présentée est un projet cohérent, audible et crédible.

Jean-Noël PIERRE constate que, géographiquement, certaines communes comme Brillon en Barrois sont très éloignées des 2 autres CODECOM et de leur bassin de vie. Il pense qu'il va être difficile de se faire entendre parmi 69 conseillers et s'inquiète de la prise des compétences Scolaire et Voirie.

Jacky Lemaire répond que ce serait cependant plus aisé à 69 qu'à 140.

Frédéric BASTIEN ajoute qu'il ne faut pas se voiler la face, le nombre de compétences augmentant, la fiscalité suivra.

Quant à Alain ROMBI et Bernard HENRIONNET, ils déclarent qu'il faudra être attentif lors de la répartition des sièges, il faudra maîtriser la gouvernance.

Chaque conseiller ayant pu s'exprimer, Jacky LEMAIRE propose de passer au vote.

A la question : êtes-vous pour ou contre une fusion avec la C.A. de Bar le Duc : 25 voix contre, 0 voix pour, 0 abstention

A la question : êtes-vous pour ou contre une fusion avec les CODECOM de la Haute Saulx et du Val d'Ornois : 23 voix pour, 2 voix contre (*F.RENAUDIN, J-N.PIERRE*), 0 abstention.

La délibération de la CODECOM sera prise dans ce sens et un modèle sera adressé aux communes.

2 – PRESENCE MEDICALE SUR COUSANCES LES FORGES :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil de la réception le 30 Octobre dernier, d'un courrier du docteur BERTAUX, Président de la S.I.S.A., l'avertissant qu'à compter du 1^{er} Novembre, les permanences médicales sur Cousances ne seraient plus assurées, sans aucune autre explication.

Il rappelle qu'il y a 5 ans, cette commune disposait de 3 médecins et regrette cette décision qui laisse les patients de Cousances et des alentours (*surtout lorsqu'ils ont des difficultés à se déplacer*) sans présence médicale.

Les patients se sont tournés, certains vers les médecins d'Ancerville, d'autres sur Eurville-Bienville ou Rachecourt.

La conséquence logique est l'impact sur la pharmacie de Cousances qui risque de perdre une part importante de son chiffre d'affaires et à court terme sa pérennité.

Devant cet état de fait et ne pouvant laisser ce secteur sans médecin, Jacky LEMAIRE propose de passer par un cabinet de recrutement spécialisé dont l'un des critères de sélection est la maîtrise de la langue française.

Le coût de cette prestation est évalué à environ 15 000 € et offre une garantie entre 6 mois et 2 ans d'activité.

Par ce biais, la CODECOM de Stenay a pu recruter 3 professionnels de santé et semble en être satisfaite.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de passer par un cabinet de recrutement, le bureau de la CODECOM sera chargé d'analyser les offres et d'attribuer le marché.

3 – BUDGETS :

Dominique PENSALFINI-DEMORISE, Vice-Présidente en charge des Finances dresse un bilan de la consommation des crédits sur chacun des budgets arrêté au 25 Novembre :

A) Budget Général – Point sur consommation :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Voté	Consummé	Voté	Encaissé	Voté	Consummé	Voté	Encaissé
2 496 106.27	1 424 050.72	4 731 341.39	1 999 402.11	2 155 957.24	1 356 100.78	2 164 480.24	2 218 456.66

Sur la section Investissement, les différences s'expliquent par le fait qu'en dépenses, les travaux relatifs au programme de développement du sport n'ont pas débuté et qu'en recettes, nous avons perçu le solde des subventions sur les maisons médicales et les multi-accueils.

Budget Général – Amortissements :

Pour ce qui concerne les amortissements, en fonction des indications de la trésorerie, nous devons prendre une décision modificative pour prendre en compte les amortissements des bâtiments et des subventions (*jusque là, non réalisés*) et du matériel.

Etant donné que nous sommes à la fin de l'année budgétaire, nous avons proposé à la trésorerie de n'amortir que 2015 pour les bâtiments et amortissements et d'effectuer le rattrapage en 2016. La trésorerie est d'accord sur ce principe.

Budget Général – Décision modificative :

Il est précisé que les charges patronales des agents du budget R.E.O.M. sont avancées sur le Budget Général et que, pour terminer l'année 2015, il serait nécessaire d'augmenter le chapitre 012 de 33 800 €.

Par ailleurs, afin de pouvoir commencer à régler les premières factures relatives au fonds de concours accordé par le G.I.P. Objectif Meuse, le Président propose de virer des crédits au compte 6743 par le biais des dépenses imprévues.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Président à passer les écritures suivantes :

- article 66111 : - 33 800
- article 64111 : + 33 800
- article 6743 : + 30 000
- chapitre 022 : - 30 000

Budget Général – Sortie de biens :

Jacky LEMAIRE rappelle aux élus qu'en 1996, le SIVOM du PERTHOIS avait en charge la cantine de l'école des Grands Jardins puisque des élèves suivis par le RASED originaires d'Ancerville et d'autres communes de notre territoire y prenaient leur repas.

Du mobilier et du matériel avaient été acquis et, à l'ouverture du groupe scolaire des Chevreuils, ceux-ci ont été intégrés dans les nouveaux locaux.

Par souci d'équité avec les autres communes qui ont acheté leur matériel, Jacky LEMAIRE propose que l'intégralité de celui des Grands Jardins soit revendu à la commune d'Ancerville. Dans la mesure où cette commune a toujours bénéficié du matériel, la commission des Finances propose de lui céder à la moitié de son prix d'achat ($8709 \text{ €} / 2 = 4354.50 \text{ €}$) arrondi à 5 000 € compte tenu de la vaisselle achetée également par le SIVOM (environ 776 €).

Les représentants de la commune d'Ancerville sont, a priori, d'accord sur le principe mais précisent qu'ils doivent en discuter lors d'une prochaine réunion et demandent la liste du matériel et des prix, car ils trouvent la somme demandée trop élevée.

Jacky Lemaire précise que nous ne sommes pas dans le cas de figure où la commune aurait loué ces biens avant rachat définitif, mais qu'il y a eu un achat neuf ayant profité à la commune depuis l'origine.

Budget Général – Débat d'Orientation Budgétaire :

Lors de l'élaboration de nos budgets 2016, il sera nécessaire de prendre en compte les points suivants :

- la baisse de la DGF
- l'intégration du solde du budget de la Z.A. de la Forêt puisque la dernière parcelle vient d'être vendue
- les amortissements
- la montée en puissance des multi-accueils
- le programme de développement du sport
- la réflexion sur un emprunt pour financer une partie de ce programme

Une hausse de la fiscalité n'est pas prévue et ces orientations ne prennent pas en compte une éventuelle modification de périmètre de notre intercommunalité.

Pour terminer, les membres du Conseil autorisent le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016 à hauteur de 25 % des crédits inscrits aux budgets 2015.

B) Budget annexe Ordures Ménagères – Point sur consommation en Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Consommé	Voté	Encaissé
1 013 457.00	877 114.00	1 013 457.00	958 401.00

Le second semestre de la REOM 2015 est pris en compte dans cette situation.

A noter également, que 2 factures de 2014 ont été réglées sur 2015, ce qui entraîne un déficit de 30 à 40 000 €.

Budget annexe Ordures Ménagères – Décision Modificative :

5 000 € sont nécessaires pour équilibrer les charges de personnel, le Conseil Communautaire donne son accord pour passer les écritures suivantes :

- article 604 : - 5 000
- article 6411 : + 5 000

Budget annexe Ordures Ménagères – Débat d’Orientation Budgétaire :

Lors de l’élaboration du budget 2016 et pour “coller” le plus possible à la réalité, un poste de vice-président et ¼ de poste de secrétariat-comptabilité seront pris en compte ainsi que les amortissements.

Compte tenu de l’excédent reporté de 2013, la commission Environnement s’est prononcée contre une hausse des tarifs 2016 de la redevance.

C) Budget annexe de la Z.A. de la Forêt – Point sur consommation en Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Consommé	Voté	Encaissé
1 456 791.00	0.00	1 456 791.00	315.91

Les sommes indiquées représentent les écritures de stock, le seul mouvement de 2015 concerne les revenus issus du fermage de terrains.

Budget annexe de la Z.A. de la Forêt – Débat d’Orientation Budgétaire :

La vente de la dernière parcelle est actuellement en cours. Dès qu’elle sera réalisée, le budget doit être clôturé et le solde repris dans le budget général.

Jacky LEMAIRE rappelle que la société MATECO est l’acquéreur de cette dernière parcelle et, pour ne pas enregistrer de rupture de production lors du transfert, la construction de son atelier doit être terminée pour la fin Juin 2016.

Des fouilles archéologiques, prescrites lors de la délivrance du permis de construire doivent être menées par l’INRAP prochainement alors qu’aucune autre parcelle n’a fait l’objet de telles recherches auparavant.... Si les résultats sont négatifs, nous devrions être avertis rapidement.

Jacky Lemaire et Jérôme Dardoise ont rencontré Monsieur le Préfet mardi 24 novembre afin de faire accélérer cette intervention et surtout le rendu des futures investigations.

D) Budget annexe du P.A.E. de La Houpette – Point sur consommation toutes sections :

Les sommes indiquées représentent les écritures de stock, le seul mouvement de 2015 concerne les revenus issus du fermage de terrains et un solde de subvention.

Les dépenses concernent les frais d'insertion et d'études pour le projet SOBASTHO.

DEPENSES		RECETTES	
Voté	Consommé	Voté	Encaissé
1 460 879.00	25 400.32	1 460 879.00	4 125.92

Budget annexe du P.A.E. de La Houpette – Débat d’Orientation Budgétaire :

La construction du bâtiment SOBASTHO figurera sur ce budget, il conviendra de prévoir des dépenses et recettes suffisantes pour ne pas bloquer les travaux.

Jacky LEMAIRE rappelle l'impératif fixé par les services vétérinaires : fermeture des locaux actuels sur Joinville fin Mai 2016, la nouvelle installation doit donc être opérationnelle au 1^{er} Juin 2016.

Il sera nécessaire de réaliser un emprunt à moyen terme (6 à 7 ans) de 170 000 € ainsi qu'un emprunt à court terme (1 à 2 ans) de 400 000 € pour les avances de subventions.

Dominique PENSALFINI-DEMORISE précise que, pour cette opération, il serait intéressant d'opter pour l'assujettissement à la TVA.

Ceci ne pose pas de problème à SOBASTHO qui récupère la TVA.

Jacky LEMAIRE informe les élus que l'aménagement de la zone Ouest sera à terminer. Des dépenses relatives aux îlots, fleurissement, éclairage public et pose d'un portique seront à prévoir.

4 – REPARTITION DES FRAIS GENERAUX POUR LE R.A.M. :

Comme il a été procédé pour le service Actions Jeunesse, il conviendrait de voter des clés de répartition des frais généraux sur le budget du R.A.M. et Jacky LEMAIRE propose d'appliquer les mêmes principes, à savoir, 1/6^{ème} des coûts annuels pour les :

- Frais de téléphone et Internet
- Frais de photocopies
- Affranchissement
- Assurances

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent cette répartition et chargent le Président de la faire appliquer.

5 – REDEVANCE ORDURES MENAGERES :

Tarifs 2016 :

Francis THIRION, Vice-Président en charge du dossier explique que la commission s'est réunie le 23 Novembre et propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2016 qui s'établissent comme suit :

	Tarifs semestriels TTC
Foyers d'1 personne	71,50
Foyers de 2 personnes	93,50
Foyers de 3 personnes	115,50
Foyers de 4 personnes	137,50
Foyers de 5 personnes et +	159,50

Résidences secondaires	61,60
Administrations	165,00
Artisans / Commerçants	71,50
Centres équestres	71,50
CODECOM	220,00
Ecoles de 0 à 100 élèves	55,00
Ecoles de + 100 élèves	110,00
Entreprise	71,50
Gîtes/Chambres d'hôtes	71,50
Communes de 0 à 500 hab.	55,00
Communes de 500 à 1000 hab.	110,00
Communes de + 1000 hab.	220,00
Professions libérales	71,50
Restaurants/Cafés	71,50
Salles des fêtes < à 100m2	55,00
Salles des fêtes > à 100m2	110,00
Collège	275,00
Professionnels majorés	121,50

A l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les tarifs de la Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés pour l'année 2016.

Recrutement d'un stagiaire (non prévu à l'ordre du jour initial) :

Francis THIRION propose aux élus de réaliser une étude de faisabilité d'une ressourcerie et de modernisation de notre déchetterie.

Il explique qu'une ressourcerie permet de collecter des objets pour les réparer ou les détourner et les revendre sans but lucratif (*ex. meubles,...*). Ce système peut également jouer un rôle d'éducation à l'environnement et d'insertion sociale. et permettre une réduction significative des tonnages des D.I.B. sur notre déchetterie.

Cette étude pourrait amener à une réflexion sur la modernisation de la déchetterie (*augmentation des exutoires de tri,...*).

Afin de mener à bien ce projet, il serait intéressant de recruter un stagiaire qui serait rémunéré sur la base de 550 €/mois à compter de Mars 2016 (*la durée du stage est de 3 mois et renouvelable 1 fois*).

A ceci, il conviendrait d'ajouter des frais de déplacement (*environ 200 €/mois*).

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent ce projet et autorisent le Président à recruter la personne adéquate.

6 – PROJET SOBASTHO :

Jacky LEMAIRE présente le tableau retraçant les entreprises attributaires du marché de construction du laboratoire de transformation de viande de la société SOBASTHO (*en annexe*).

Dans le plan de financement définitif de cette opération sont inclus le montant des prêts :

- à court terme, de 400 000 € qui constituerait une avance de trésorerie dans l'attente du versement des subventions
- à moyen terme, de 170 000 € pour l'autofinancement (*en fonction du loyer consenti, 8 à 9 ans seraient nécessaires pour le temps de retour sur investissement*).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire :

- valident à l'unanimité l'attribution des lots aux entreprises citées ainsi que le plan de financement proposé,
- autorisent le Président à contractualiser les 2 emprunts nécessaires au financement de l'opération,
- approuvent le montant du loyer proposé à 19 200 €/an et autorisent le Président à conclure un bail de location commercial avec SOBASTHO,
- décident d'opter pour l'assujettissement au régime de la TVA.

7 – SCHEMA DE MUTUALISATION :

Jacky LEMAIRE fait le point sur les délibérations reçues à ce jour :

- 9 communes représentant 7 046 habitants sont favorables
- 3 communes représentant 1 057 habitants sont défavorables

La CODECOM est en attente des délibérations de Baudonvilliers, Juvigny en Perthois, Lavincourt Lisle en Rigault, Nant le Petit, Saudrupt et Sommelonne.

8 – MODIFICATION DES STATUTS : Gymnase :

Le Président fait un rapide retour sur les délibérations relatives au projet de développement du sport reçues à ce jour :

- 10 communes représentant 7 304 habitants sont favorables
- 4 communes représentant 1 467 habitants sont défavorables

La CODECOM est en attente des délibérations de Baudonvilliers, Juvigny en Perthois, Lavincourt, Saudrupt et Stainville.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

Les bureaux administratifs et les multi-accueils seront fermés du Jeudi 24 Décembre 2015 au Dimanche 3 Janvier 2016.

Les vœux de la CODECOM seront organisés le Mercredi 13 Janvier 2016 à 19 h 00.
Les secrétaires de mairies seront conviées également à cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

MARCHE SOBASTHO – Attribution des lots – Plan de financement

DEPENSES			RECETTES	
<i>Lots</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants</i>
<i>Terrassement/VRD</i>	EUROVIA (55)	107 569.00	ETAT - DETR	176 000.00
<i>Gros œuvre</i>	SIMCO (55)	27 460.92	ETAT - FNADT	
<i>Charpente/Couverture/Zinguerie</i>	CONSTRUCTION METAL (52)	33851.15	GIP (30 % en zone de proximité)	140 378.04
<i>Menuiseries ext/int/Serrurerie</i>	AUDINOT (52)	40 293.36		
<i>Plâtrerie/Plafonds/Isolation</i>	ISO PLAQUISTE (55)	11 625.00	REGION	76 272.07
<i>Electricité</i>	MARCEL (52)	20855.00		
<i>Plomberie/Sanitaire/WC</i>	BOSCHUNG (52)	13 916.00		
<i>Carrelage</i>	PAYMAL (55)	20 408.00		
<i>Peinture</i>	GENERALE DE PEINTURE (52)	3 060.40		
<i>Bardage/Matériel de cuisine</i>	FM2C (55)	144 693.10		
SOUS-TOTAL TRAVAUX		423 731.93	TOTAL SUBVENTIONS	392 650.11
<i>Honoraires architecte</i>		38 135.87	Autofinancement (loyer estimé à 19 200 € HT/an) + Temps de retour sur investi. (de 8 à 9 ans)	168 862.05
<i>Bureau contrôle</i>		2 380.00		
<i>Mission SPS</i>		1 079.00		

<i>Etude de sol</i>		2 600.00		
<i>SOUS-TOTAL ETUDES ET MAÎTRISE D'OEUVRE</i>		44 194.87		
<i>TOTAL HT</i>		467 926.80		
<i>TOTAL TTC</i>		561 512.16	<i>TOTAL</i>	561 512.16

